

FAQ

Questions fréquemment posées

Pourquoi le projet est-il démesuré ?

Un centre pour 180 migrants et pour 50 ans ferme

Nyon se voit imposer une population de 180 migrants dans l'hyper-centre pour une durée de 50 ans. Pourquoi 180 personnes, sachant que la commune de Lausanne (7 fois plus grande que Nyon) a son plus grand foyer dans son agglomération, à Chalet-à-Gobet, avec 85 personnes !

Pourquoi 50 ans ? La raison d'un tel bail n'a jamais été clairement établie.

Alors que la majorité des Nyonnais habitant au centre-ville vivent dans des petits immeubles de 30 à 40 personnes, un bloc de béton pour 180 migrants n'a pas sa place à proximité du vieux-bourg. Sans parler du côté inesthétique d'une telle mégastructure.

A présent, la Municipalité révisé le nombre de requérants à la baisse (140 personnes) – juste au moment où la campagne référendaire bat son plein. Quelle confiance peut-on accorder à des chiffres qui sont changés en permanence ? Le préavis 283 voté par le Conseil communal mentionnait bien 180 requérants, **et non un maximum de 180 personnes, et encore moins 140...** Cette tactique de dernière minute ne trompe personne.

Ghetto

Contrairement au projet en appartements et studios prévu aux Tines en 2013, le projet en cours ne prévoit que des chambres de 2 à 3 lits avec sanitaires communs et cuisine à chaque étage. La promiscuité et la densité seront inévitablement sources de tensions.

Il est fort à parier que ce bâtiment bon marché ressemblera à **un bloc de béton**, comme la plupart des centres EVAM.

Placer toutes ces personnes dans un emplacement unique est une solution de facilité pour les autorités ainsi que pour l'EVAM. Ceci au détriment d'une bonne cohésion sociale.

Les précédentes vagues de migration, Kosovars, Portugais, Italiens, Vietnamiens n'ont pas eu ce genre de structures et se sont très bien intégrées.

Privilégions l'accueil en famille et des bâtiments garantissant une mixité sociale. C'est un ensemble de solutions qu'il faut mettre en œuvre et éviter la solution unique, sensée résoudre le problème des permis de construire – en créant d'autres problèmes et en niant les expériences malheureuses déjà testées ailleurs en Suisse et en Europe.

A qui est destiné ce centre de transit ?

Les personnes hébergées seront dans l'attente d'un statut, soit en transit, et ne pourront pas travailler. Pour celles qui le souhaitent, des cours de français et us et coutumes seront dispensés par les travailleurs sociaux de l'EVAM. Ces personnes seront la plupart du temps oisives.

Il est fort vraisemblable que **la majorité des personnes hébergées seront des hommes jeunes et célibataires**. En effet, **près de 73% des migrants sont des hommes**.

Source : Secrétariat d'état aux migrations – SEM (statistiques similaires au niveau européen par Eurostat).

Sans entrer dans la guerre des chiffres – les statistiques sont très changeantes, cf. la fermeture d'un centre d'accueil pour requérants à Neuchâtel – l'on se demande pourquoi l'EVAM ne tient pas à jour les statistiques sur son site internet.

L'argument des familles, femmes et enfants est faussement rassurant : **ce type d'hébergement est inadapté pour des familles**. Il y aura sanitaires communs sur chaque étage.

Lieu : parcelle rare du centre-ville

La parcelle 307 se situe dans le Vieux-Bourg historique de Nyon, en face des bâtiments classés de MAFROI. Les défenseurs du projet affirment que la construction de logements n'est pas possible sur ce terrain et que de ce fait, les Nyonnais n'auraient pas pu profiter de logements sur cette parcelle. **Cela est ARCHI-FAUX !** Nous avons consulté un avocat spécialiste FSA qui nous a confirmé que **TOUT est possible sur cette parcelle** : il suffit d'une décision politique précisée en tout temps dans le cadre de la planification de l'affectation – la situation unique de cette parcelle rare offrirait de beaux dégagements et vue sur

le lac. **Des logements sont parfaitement envisageables.** Faisons profiter la collectivité dans son ensemble et pas seulement une minorité. L'Atelier 94 Architecture SA page 22 décrit toutes les affectations possibles sur cette parcelle, y compris des logements.

Nyon, première ville du canton de Vaud à accueillir dans son centre-ville un centre de transit DEMESURE pour 180 personnes !

Ce serait une construction sans précédent dans le canton de Vaud. Nous avons observé que ce type de centre se situent partout ailleurs dans les agglomérations. Bex, Crissier sont près de l'autoroute. Ecublens dans la zone industrielle. La commune de Lausanne, 140'000 habitants a son plus grand centre/foyer à Chalet-à-Gobet, 85 personnes.

Les coûts d'un tel projet

Les autorités n'ont donné aucun chiffrage. Pourquoi la question des coûts globaux (construction et exploitation est soigneusement occultée) ? La réponse toute faite des autorités consiste à répéter que l'essentiel des coûts est à la charge du canton et non de la commune. Quelle est notre charge fiscale la plus importante ?

Aucune étude d'impact / aspect sécuritaire

Cette question ne doit pas être balayée d'un revers de main. Il y a eu des précédents à Nyon ou ailleurs en Suisse, relayés par la presse. Ce centre de transit de 180 personnes dans un quartier résidentiel ou vivent famille et aînés est inédit / sans précédent dans le Canton de Vaud. Comment les autorités peuvent-elles planifier un tel projet sans qu'aucune étude d'impact n'ait été faite ?

La question est plutôt de savoir quelles mesures seraient prises à Nyon pour éviter des tels problèmes ?

Nyon a besoin de structure EMS pour personnes âgées

Valorisons cette parcelle rare du centre-ville par un projet d'utilité publique. La commune de Nyon manque d'EMS et le projet des Tines fait l'objet d'oppositions farouches, qui ont toutes les chances d'aboutir. Ce projet d'EMS aux Tines n'est donc pas près de voir le jour.

Des personnes âgées, à mobilité réduite, ont davantage besoin de proximité avec le centre-ville. La parcelle 307 pourrait très bien être utilisée dans ce but.

Les détracteurs du projet sont des propriétaires qui ont craignent la dévaluation de leur bien

ARCHI-FAUX ! parmi les 1'000 personnes qui ont signé la pétition, il y a davantage de locataires que de propriétaires. Ce sont des arguments fallacieux qui veulent amener le débat sur un faux terrain. Mais si vous voulez parler des intérêts en jeu, les défenseurs du projet ont également des intérêts en jeu.